



دار زايد للثقافة الإسلامية
Zayed House For Islamic Culture

Entre droits de l'homme et tolérance

Rédigé par : le Dr Mohammad Shahmat



zhic.uae @zhic_uae zhic_uae zhic

800 555



اتصل على
JUST CALL

P.O Box: 16090, Al Ain, U.A.E
www.zhic.ae contact@abudhabi.ae

Avec l'émergence du pluralisme dans la société humaine, le lien entre la tolérance et les droits de l'homme s'est développé dans la dimension de l'expérience humaine. La mission principale des Prophètes et des Messagers (paix et salut sur eux), consiste à œuvrer pour la consolidation des valeurs spirituelles et morales universelles, la protection des droits, et le renforcement de compréhension mutuelle entre les êtres humains dans la société.

Selon les chercheurs, les valeurs des droits de l'homme et de la tolérance ont existés dans l'histoire à travers les civilisations anciennes et les expériences humaines successives. Comme dans les Lois babyloniennes d'Hammourabi, dans les Dix commandements.... Et parce que l'Islam est une suite logique des messages célestes précédents, la tolérance a bénéficié - dans cette religion - d'une présence protubérante et importante, que ce soit dans son héritage ou dans ses sources principales.

C'est sur la base de cette conjugaison historique et de la relation temporelle et spatio-temporelle entre les droits de l'homme et la tolérance, que le concept contemporain de tolérance repose, mais aussi sur les piliers de la dignité humaine et du respect des droits de l'homme sans discrimination. Par conséquent, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et des pactes sont venus appuyer cette corrélation. Et c'est sur cette base également que la déclaration universelle des droits de l'homme de la Conférence générale de l'UNESCO en 1995 a établie un lien entre droits de l'homme, tolérance, démocratie et paix; où elle stipule l'engagement des Nations Unies à soutenir les valeurs de tolérance en favorisant la compréhension mutuelle entre les cultures et les peuples. De sorte que ces droits deviennent une orientation pour la conviction individuelle dans la société sur la base de tolérance qui encourage la communication et l'ouverture entre les religions et les cultures.

Certes la relation participative entre les droits de l'homme et la tolérance a conduit les sociétés civilisées à élaborer des lois sur la tolérance entre les humains, et

à établir des règles contraignantes régissant tout ce qui pourrait toucher à la légitimité de ce principe. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis sont considérés comme un exemple à suivre dans le domaine des droits de l'homme et de la tolérance humaine mondiale, car ils ont donné la priorité absolue aux valeurs de respect des droits de l'homme, découlant de son patrimoine culturel, de sa constitution, qui garantit la liberté pour tous, et son système législatif qui promeut les principes de justice, d'égalité, de tolérance et de respect des droits, ainsi que le soutien au travail humanitaire et d'aide , conformément aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La tolérance est une culture sociétale qui est passée du cercle de la morale au cercle du respect de lois nationales et internationales qui exige l'égalité entre tous les êtres humains et interdit la discrimination sous toutes ses formes dans les sociétés contemporaines, ce qui a contribué à l'intérêt croissant des institutions des droits de l'homme en ce qui concerne les droits sociaux, culturels et économiques des individus et des sociétés.